



Arrêté temporaire pour réglementation de la circulation pendant une manifestation

ARRETE DU 2 septembre 2016

Objet : Circulation par sens unique durant la manifestation « Fête de la Pomme » des 9, 10 et 11 septembre 2016 sur la voie communale du Sarret.

Pétitionnaire : Groupement des Producteurs de Fruits 05

Le Maire de la Commune de VENTAVON,

Vu la demande par laquelle le pétitionnaire sollicite l'autorisation de réglementer la circulation à l'occasion du déroulement de la « Fête de la Pomme » sur le territoire de la Commune de Ventavon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1, 2213-1, 2213-2 et suivants ;

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la « Fête de la Pomme » qui aura lieu les **vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 septembre 2016 à Ventavon** et pour la sécurité des usagers des voies, de réglementer la circulation à l'occasion de cette manifestation qui génère une forte affluence de personnes et de véhicules.

Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 – A compter du vendredi 9 septembre 2016 à 14 heures et jusqu'au dimanche 11 septembre 2016 à 20 heures, à l'occasion de la « Fête de la Pomme », la circulation de tous véhicules, se fera uniquement en sens unique en partant du point propre des « Quatres chemins » en passant par le Sarret jusqu'au RD 942.

Les véhicules seront stationnés sur des parkings matérialisés, mis à la disposition des visiteurs au quartier du Sarret et des navettes assureront gratuitement le transport des personnes jusqu'au village.

Article 2 – Les organisateurs se chargent de l'information des usagers par la mise en place des panneaux indiquant la réglementation à l'extrémité des voies concernées

Article 3 - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Laragne-Montéglin, monsieur le Directeur Départemental des Territoires et monsieur le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté, sera adressée à :

- * Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Laragne-Montéglin,
- * Monsieur le Directeur Départemental des Territoires : maison technique de Laragne-Montéglin,
- * Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et de Secours de Laragne-Montéglin.

Fait à VENTAVON le 2 septembre 2016

Le Maire,

Juan MORENO

